



Reconnaissance en paternité

Par **lapuce97140**, le **29/05/2014** à **01:04**

Bonjour,

Aujourd'hui, je suis âgée de 38 ans et j'ai été reconnue à mon insu par mon père. Ce dernier, m'a téléphoné un jour, en me demandant si je souhaitais qu'il me reconnaisse. Ma réponse fut "non". J'ai demandé un extrait d'acte de naissance et je constate avec stupéfaction que ce dernier m'a reconnue et ce monsieur ne s'est jamais occupé de moi. J'aimerais savoir quelle document quelles sont les pièces à fournir pour accomplir cette démarche? Est-ce-que, je peux réclamer une pension alimentaire rétroactive?

Par **domat**, le **29/05/2014** à **19:23**

bjr,

à 38 ans il vous sera difficile d'obtenir de la part de votre père une pension alimentaire. comme vous n'aviez pas de filiation paternelle établie précédemment, rien n'interdisait à cet homme de vous reconnaître et il suffisait qu'il connaisse votre nom, prénom, date et lieu de naissance.

si vous pensez que cet homme n'est pas votre père, vous pouvez contester cette filiation devant le tribunal.

cdt